Assurance vie et EHPAD

Par MAG06

Bonjour,
Mon père atteint de la maladie de Parkinson et dont l'état se dégrade fortement; va devoir entrer en EHPAD rapidement. Il a une retraite qui payera une partie des frais mensuels d'hébergement. Mais cela ne sera pas suffisant. Il a une assurance vie. Il est marié à notre mère sous le régime de la communauté (notre mère qui a des fonds). Pour pallier à ce qu'il manquera tous les mois pour l'Ehpad, devons nous faire débloquer son assurance vie ou est ce à ma mère de subvenir aux besoins de son mari? merci pour votre aide.
Magalie xxxxxxxxx
06 xxxxxxxx

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ne mettez pas vos coordonnées sur un forum public.

La solidarité entre époux s'impose en priorité. Et débloquer cette assurance vie ne pourra pas être fait autrement que par le titulaire ou son tuteur (a priori pas "nous")

Par LaChaumerande

Bonjour

Mon père atteint de la maladie de Parkinson et dont l'état se dégrade fortement
La maladie de Parkinson n'affectant pas que les capacités motrices, avez-vous envisagé une mesure de protection pour votre père ?

Son GIR a-t-il été évalué ? Il aurait peut-être droit à l'APA.